

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.

Présents : MMmes Jacques Gachowski, Yves Dauvet, Jacky Corniot, Catherine Copitet, Alexandre Cuisin, Béatrice Laculle, Thierry Girot, Isabelle Grisey, Jean-Claude Darnet, Sébastien Marty, Céline Philippe.

Excusés: Arnaud Tiedrez, Laurence Bearel, Pascal Cossard.

Secrétaire de séance : Céline Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2016

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU ROY

Monsieur le Maire rappelle que la Rue du Roy et la Grande Rue feront l'objet d'un programme de réhabilitation de voirie au cours des deux prochaines années.

Après visite du site sur place, il invite les membres du Conseil à réfléchir aux travaux à réaliser, notamment en terme de sécurité sur cette voirie particulièrement utilisée par les écoliers, les agriculteurs et les riverains.

Cette voirie doit impérativement rester en double sens, être sécurisée et permettre aux riverains d'accéder facilement et rapidement à leur domicile.

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les travaux, la commune avait acquis en janvier 2012 une bande de terrain de 3 mètres de largeur le long de la rue du Roy.

Le dossier des travaux à réaliser sur cet emplacement est mis à l'étude.

BIBLIOTHEQUE : RECRUTEMENT ADJOINT DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que Mme Hennequière Marjorie occupait jusqu'à présent le poste d'adjoint du Patrimoine au sein de la bibliothèque de LAVAU.

Il explique que cette dernière n'a pas souhaité renouveler son contrat qui a pris fin le 31 août 2016.

Monsieur le Maire rappelle que ce poste a fait l'objet d'une évolution importante au cours de l'année scolaire 2015/2016 en terme de durée hebdomadaire compte tenu des besoins de la commune tant en matière de gestion de la bibliothèque que de gestion des activités périscolaires.

Il explique que ce besoin est amoindri pour l'année scolaire 2016/2017 et propose un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois lié aux besoins de la commune.

Ce contrat prendrait effet à compter du 1^{er} octobre 2016, sur une base horaire de 23 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CHARGE *Mr le Maire de procéder au recrutement d'un agent contractuel ou d'un contrat aidé (type CUI/CAE) à compter du 1^{er} octobre 2016, pour une durée déterminée de 1 an, à temps non complet, soit 23 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'adjoint du patrimoine.*

DECIDE *que la rémunération afférente à ce poste sera calculée sur la base de l'indice brut 340, majoré 321, correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3,*

AUTORISE *Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.*

RECENSEMENT DE POPULATION : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement général de la population sera organisé dans la commune du 19 Janvier 2017 au 18 Février 2017.

Il indique qu'à cet effet l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière pour 2017 qui sera utilisée pour rémunérer le personnel affecté au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement d'un agent recenseur selon les modalités suivantes :

- *Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire*
- *Rémunération forfaitaire de 0,60 € par logement et 1,20 € par bulletin individuel.*
- *Un montant forfaitaire de 20 € par formation*

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE *Monsieur Julien JORDY en qualité de coordonnateur communal et d'agent recenseur.*

DECIDE *la création d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire.*

DIT QUE *Monsieur Julien JORDY percevra une rémunération forfaitaire de 0,60 € par logement, 1,20 € par bulletin individuel et 20 € par formation.*

CHARGE *le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.*

SPL X-DEMAT : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal, après lecture et après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et donne acte à Monsieur le Maire de cette communication ;

APPROUVE le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;

DONNE POUVOIR au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT DE GAZ

Monsieur le Maire fait un point concernant le groupement de commandes d'achat de gaz constitué par le SDEA afin de massifier les besoins d'énergie et permettre d'obtenir des prix très compétitifs.

Il présente le tableau d'évolution de l'indice PEG utilisé pour la révision des prix. Le tableau présente une baisse significative du prix du MégaWatt heure depuis décembre 2014, soit une évolution des prix passant de 23,57 €/MWh en décembre 2014 à 14,34 €/MWh en août 2016.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux de voirie actuellement en cours sur la commune.

Il explique que les travaux en entrée de ville sont en cours de finition et ajoute que les espaces verts seront finalisés courant octobre/novembre.

Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux du parking des écoles. Il indique que les travaux de voirie sont terminés. Les espaces verts seront finalisés courant octobre. L'entreprise Roussey devra prendre à sa charge certaines plantations, ces dernières ayant été retirées par erreur.

Enfin, l'escalier menant au pôle technique devrait être mis en place courant septembre.

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux sur les différents bâtiments communaux.

Il indique que la classe de CE1/CE2 de l'école primaire a fait l'objet d'une réfection complète. La salle a été mise en peinture, des étagères complémentaires ont été créées, un vidéoprojecteur, un écran tactile et un ordinateur ont été installés.

Le mobilier et les luminaires ont été entièrement remplacés.

Monsieur le Maire indique que les travaux de l'école maternelle sont en cours de finalisation. Les fenêtres et portes vétustes ont été remplacées dans un but d'économie d'énergie et de sécurisation des élèves. Deux volets roulants sont en attente d'installation.

Dans une même optique, la porte de la garderie/bibliothèque a été remplacée afin de permettre une meilleure isolation et une économie d'énergie non négligeable.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la mairie. Ces derniers sont en cours.

L'escalier menant au deuxième étage devrait être posé dans les prochains jours.

Les salles nouvellement créées seront entièrement aménagées dans les prochains mois.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l'Etat a accordé une dotation de soutien à l'investissement pour la mise aux normes de l'électricité de la mairie, et son isolation. Il indique que la dotation accordée s'élève à 12 640,66 €. Il rappelle que l'Etat a déjà accordé une subvention à la commune pour la réfection du toit de la mairie, ainsi que son isolation pour un montant total de 29 136 €.

COMPENSATION PERTE CET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a attribué à la commune une somme de 21 518,00 € correspondant à des compensations de pertes de bases de CET (Cotisations Economiques Territoriales) constatées en 2015.

FÊTE DE VILLAGE

Mme Catherine Copitet, 3^{ème} Adjointe, fait un point sur l'organisation de la Fête de Village qui se déroulera samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre 2016.

Elle fait un point sur l'organisation et les différents intervenants.

Elle indique notamment les tarifs pour les participants au repas et à l'animation proposés dimanche 2 octobre.

Une publicité sera prochainement affichée en divers endroits de la commune et dans les commerces alentours. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres courant septembre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- *Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner instruites dans le cadre de la délégation au Maire : propriété située 6 rue des Blés d'Or, cadastrée section AB n°66 d'une surface de 810 m².*
- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association « les petits Lavautins ». Il rappelle qu'une subvention a été octroyée et versée comme chaque année à l'association pour un montant de 500 €. Aucune demande complémentaire ne sera prise en compte.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dissolution du Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de Sainte Maure – Lavau sera effective le 1^{er} janvier 2017. Le SDDEA se substituera au syndicat dissous à cette même date.*

- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Grand Troyes ayant pour objet la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme. Il explique que la loi ALUR du 2 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme aux communautés d'agglomération à compter du 27 mars 2017. Ce transfert de compétence est automatique sauf si une minorité de blocage s'y oppose.
Concrètement, il explique que si le Grand Troyes devient compétent le 27 mars 2017, les démarches éventuellement engagées par les communes en matière d'élaboration ou révision du PLU pourront être achevées par le Grand Troyes avec accord de la commune, le Grand Troyes pourra prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les dispositions des PLU applicables sur le territoire de la communauté resteront applicables jusqu'à l'élaboration du PLUi et enfin, les maires resteront compétents en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme et libres de confier ou non leur instruction au service mutualisé du Grand Troyes.
Monsieur le Maire expose qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permettra d'élaborer un projet global en portant à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.
Il rappelle que l'objectif est de donner une dimension nouvelle à l'action des élus communaux et communautaires grâce à une réflexion territoriale partagée.*
- *Monsieur le Maire fait un point concernant le Plan Communal de sauvegarde et notamment la nécessité de remettre à jour les contacts.*
- *Monsieur le Maire fait un point concernant la visite de Madame la Préfète et notamment des actions qui seront prochainement menées sur la commune.*
- *Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différents dossiers qui devront être pris en compte lors du budget 2017 :
L'acquisition d'une propriété située aux alentours de la mairie, la réfection et la vente de la propriété située 17 route de Méry, les travaux sur la toiture de la grange des services techniques, la réalisation d'un parking entre e-motors et Gédimat, l'accès entre Gedimat et Stralog, ainsi que les travaux Rue du Roy/Grande Rue.*
- *Monsieur Jacky Corniot, 2^{ème} adjoint, indique que le prochain bulletin communal sera distribué mi-octobre.*
- *Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la date de la prochaine réunion: jeudi 6 octobre 2016 à 20h30.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*